

14ème législature

Question N° : 95472	De M. Jean-Pierre Blazy (Socialiste, écologiste et républicain - Val-d'Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Familles, enfance et droits des femmes		Ministère attributaire > Familles, enfance et droits des femmes
Rubrique > femmes	Tête d'analyse >exercice de la profession	Analyse > hotesses. Air France. port du voile obligatoire. perspectives.
Question publiée au JO le : 03/05/2016		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur le refus de nombreuses hôtesses d'Air France de porter le voile lors de leur arrivée à Téhéran. Alors que la direction souhaite le leur imposer, celles-ci considèrent le port du voile obligatoire comme une atteinte à la liberté individuelle. Il s'agit de plus d'un signe d'asservissement de la femme loin de la valeur d'égalité hommes-femmes que la République devrait promouvoir. L'État, actionnaire d'Air France, est en mesure de faire entendre sa voix pour faire respecter le droit des femmes. Il lui demande donc de livrer sa position et les mesures qui pourront être prises pour que l'activité économique d'Air France en Iran et le respect du droit des femmes salariées de la compagnie puissent être compatibles.